

## Interdiction de fumer dans les parcs parisiens

Par **jeanjacke**, le **26/08/2018** à **14:36**

Bonjour,

j'aimerais avoir un avis informé sur la validité légale de l'interdiction de fumer dans les parcs parisiens, en vigueur expérimentalement sur certains parcs à Paris et sur quel fondement la mesure a été prise et si cela vous paraît "tenir la route" légalement parlant.

Une interdiction de fumer existe déjà pour les aires de jeux des parcs et jardins (surtout pour ne pas retrouver des mégots partout ou/et peut-être pour montrer ou ne pas montrer l'exemple aux enfants..).

Merci d'avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/08/2018** à **14:42**

Bonjour

Cette mesure repose tout simplement sur la protection de la santé publique.  
Pour moi ça tient le route.

PS : Je déplace votre sujet dans la section "Actu et Débats"

Par **LouisDD**, le **27/08/2018** à **20:43**

Salut

Je m'interroge : ne seriez vous pas par hasard vous même fumeur ? Et par hasard n'auriez vous pas été verbalisé ou n'auriez vous pas pris une remarque par un agent des forces de l'ordre alors que vous fumiez dans un de ces parcs ?

Ensuite concernant votre remarque :

[citation]surtout pour ne pas retrouver des mégots partout ou/et peut-être pour montrer ou ne pas montrer l'exemple aux enfants[/citation]

Peut être pourriez vous ajouter : pour ne pas polluer l'air (et la santé) des non fumeurs venus

se ressourcer dans un **coin de verdure à Paris** (rare donc)... Parce que si fumer a été (et est toujours) interdit dans les bars et autres, c'est parce que ça posait certains problèmes notamment causait des risques pour la santé...

Dans une certaine mesure, il faut rappeler que la liberté individuelle s'arrête là où commence celle des autres, or fumer nuit à la liberté de ne pas fumer, et surtout impose à d'autre de "profiter" des fumées qui plus besoin de le démontrer sont toxiques pour notre santé. Tandis qu'interdire de fumer dans un lieu public ne prive pas le fumeur de fumer chez lui ou dans des lieux spécifiques...

Donc à mon sens : très bonne idée que cette mesure.

Par **jeanjacke**, le **27/08/2018** à **22:30**

bonjour ,

au risque de vous décevoir, non je ne suis pas fumer . Mon souci concerne uniquement un problème de liberté publique.

Personnellement je n'aime pas la mauvaise foi. Si vous vous asseyez près d'un fumeur , mais très près, et que vous recevez sa fumée, ne venez pas vous plaindre.

Si vous vous installez plus loin et pour peu que le vent ne vous ai pas pris pour cible, vous ne souffrirez point.

Enormément d'activités sont nocives pour la santé, pensez vous que les poussettes sur les trottoir n'exposent pas les petits à la hauteur des pots d'echappement? faut-il supprimer la poussette, le trottoir ou la voiture...?

Il est prouvé que la charcuterie est cancérrogène, as t-on interdit la charcuterie en rayon de supermarché. On peut trouver énormément d'exemples.

De plus, l'interdiction de fumer en café se justifie par l'espace clos du café. Mais dans un Jardin, un Parc?.. visitez le Parc Brassens ou un autre.

Par **LouisDD**, le **27/08/2018** à **22:48**

Pas de déception, c'était simplement pour vous situer dans le débat

Point de mauvaise foi je suis bien du même avis que vous, on peut « chercher » la fumée en s'installant près d'un fumeur.

Le problème réside plutôt dans la situation inverse où c'est un fumeur qui en passant vous délivre un peu de fumée, multiplié par le nombre de fumeurs ça peut gêner, ou encore un fumeur qui au milieu de la foule s'installe et fume.

Plus qu'un problème de santé publique on peut aussi voir un « problème » sociétal puisque

l'individu est centré sur lui même en s'imposant ainsi. On croise quand même rarement un fumeur qui vous demande si sa cigarette vous dérange...

Quand vous conseillez de s'installer plus loin, pourquoi plutôt ne pas imposer une zone fumeur ? Ou un meilleur civisme. En effet l'activité « gênante » n'est pas tant de s'installer auprès du fumeur (s'en plaindre ça j'en ne dis pas ahaha) mais bien la fumée de ce dernier...

Après je suis bien d'accord avec vous, il y a un tas d'autres choses qui polluent notre air ou notre santé, mais en se plaçant dans un rapport utilité/nocivité...

De plus qui nous dit que cette mesure n'est pas aussi une protection de la santé du fumeur ? Il veut de l'air frais ? Il en aura, et pas polluer par lui même et sa propre cigarette...

Ce qui est discutable dans ce genre de mesure c'est l'efficacité réelle : si on voulait vraiment réduire significativement l'impact de la cigarette sur la santé globale de la population...on interdirait la vente un point c'est tout.

PS : après lecture d'articles de journaux sur le sujet : même chose avant à Strasbourg mais ce dans tous les parcs (pas seulement qqes uns) et à été prolongé si j'ai bien compris. Et élément important et presque déplorable : pas de sanction, seulement un rappel à l'ordre pour les contrevenants... on voit là déjà une concession...

Par **Insomnia**, le **28/08/2018** à **05:38**

Bonjour,

La cigarette est extrêmement nocive, en premier chez la personne qui fume : la combustion se fait directement dans sa bouche lors de chacune de ses bouffées. Les pots d'échappement et Cie, bien que cela puisse être mauvais pour la santé ne peut pas être pire que la fumée absorbée par le fumeur.

Par **Insomnia**, le **28/08/2018** à **06:05**

PS : Même si ça ne concernerait pas tous les parcs, cela serait intéressant que "certains parcs deviennent" non-fumeur.

Par **jeanjacke**, le **28/08/2018** à **10:22**

Bonjour,

"on interdirait la vente un point c'est tout."

Oui et pourquoi pas..en ayant en mémoire l'exemple de la Prohibition aux U.S.A. de 1920 à 1933 et quels effets cela a eu (en tous cas pas ceux recherchés) et la légalisation actuelle du

marijuana(usage récréatif ou médical peu importe apparemment)qui pourrait avoir des effets positifs.

Manque certainement le courage politique qui conduit à cette interdiction qui n'en est point une puisque non sanctionnée comme vous le relevez...c'est que l'objet de l'interdiction n'est pas bien grave.

**Par Isidore Beautrelet, le 28/08/2018 à 15:21**

Bonjour

[citation] la légalisation actuelle du marijuana(usage récréatif ou médical peu importe apparemment)qui pourrait avoir des effets positifs. [/citation]

Lesquels ?

Moi aussi je suis non fumeur et je trouve que la cigarette est un merveilleux paradoxe. L'État multiplie les campagnes pour dissuader les gens de fumer. Mais en même temps (macron sort de ce corps), l'État ne veut pas interdire purement et simplement les cigarettes car c'est une véritable magne financière.

Cela dit, des mesures telle que l'interdiction de fumer dans les parcs permettent de remplir ces deux objectifs. On protège la santé publique tout en prévoyant une amende pour les fumeurs rebelles.